

# DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## Actualité

Date de publication : 19/03/2014

### **TVA - Taux - Mesure d'entrée en vigueur spécifique de la hausse du taux de TVA de 7 à 10 % pour les travaux réalisés en extérieur**

---

**Série / Division :**

TVA - LIQ

**Texte :**

Afin de tenir compte des intempéries des mois de janvier et février 2014, il est admis que restent soumis au taux réduit de 7 % les paiements des travaux visés au I-D-2 § 85 du BOI-TVA-LIQ-50 dont le solde est facturé avant le 1er avril 2014 et encaissé avant le 15 avril 2014 à la condition que ces travaux soient réalisés en extérieur.

**Actualité liée :**

X

**Document lié :**

[BOI-TVA-LIQ-50](#) : TVA - Liquidation - Conditions de mise en œuvre des taux de TVA de 5,5%, 10% et 20 %

**Signataire du document lié :**

Bernard CAZENEUVE, Ministre délégué chargé du Budget